L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUCHESNE. S. HAMBY.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 18 AOUT, 1853

POUR LE CONGRES,
DEUXIÈME DISTRICT.
HUNT

Trésorier d'Etat :
HARRY T. HAYS—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics :
JOHN H. KING—de St Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques :
A. H. LAMON—de Ouest-Bâton Rouge.

Whigs du 2me district.

Les whigs du 2me district représentatif sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu au café d'Orléans, JEUDI, 18 du courant, à 7 heures et demie du soir, dans le but de nommer des délégués à la convention de l'Etat.

Les whigs sont priés d'être exacts, car des affaires importantes seront soumises à l'assemblée.

Whigs du Septième District Représentatif.

Les whigs de ce district, s'étendant du centre de la rue de l'Esplanade au centre de la rue des Champs-Elysées et du fleuve au lac, sont invités à s'assembler au café Magnolia, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Moreau, samedi le 20 courant, à huit heures P. M., à l'effet de nommer des candidats pour membres à la Chambre des Représentants; d'élire des délégués aux Conventions congressionnelles et paroissiales, la première desquelles désignera un candidat pour représenter le premier district au Congrès, et la seconde des candidats pour le Sénat, pour shérif, coroner, greffiers de Cours et assesseurs, et à l'effet de choisir en outre des délégués pour désigner des candidats aux autres places qui doivent s'effectuer par le vote seulement du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, (aujourd'hui troisième municipalité.)

Pour les noms, voir la partie anglaise.

Whigs du Huitième District Représentatif

Les Whigs de ce district, s'étendant du centre de la rue Champs Elysées au centre de la rue d'Enghien et de l'Avenue Lafayette, sont invités à s'assembler au café de Nicolas Valory, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfans, samedi le 20 courant à huit heures P. M., à l'effet de nommer des candidats pour membres à la Chambre des Représentants; d'élire des délégués aux conventions congressionnelles et paroissiales, la première desquelles désignera un candidat pour représenter le premier district au Congrès et la seconde des candidats pour Sénat, pour shérif, coroner, greffiers de cours et assesseurs, et à l'effet de choisir en outre des délégués pour désigner des candidats aux autres places, et dont l'élection s'effectue par le vote seulement du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans (ancienne troisième municipalité.)

Pour les noms voir la partie anglaise.)

WHIGS DU NEUVIEME DISTRICT REPRESENTATIF.

Les whigs de ce district, s'étendant du centre de la rue d'Enghien, et de l'Avenue Lafayette, à la limite inférieure de la paroisse d'Orléans, sont invités à s'assembler au café de George Roy, à l'encoignure des rues Levée et Montégut, samedi le 20 courant, à [illegible] P. M. à l'effet de nommer un candidat pour membre à la Chambre des Représentants; d'élire des délégués aux Conventions Congressionnelles et paroissiales, la première desquelles désignera un candidat pour représenter le Premier District au Congrès, et la seconde, des candidats pour le Sénat, shérif, Coroner, Greffiers de Cours et Assesseurs, et à l'effet de choisir en outre des délégués pour désigner les candidats aux autres places dont l'élection s'effectue par le vote seulement du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans (ancienne troisième Municipalité.)

(Pour les noms, voir la partie anglaise.)

LE VIGILANT ET M. HUNT.

Nous ne voulions plus revenir sur l'opposition du Vigilant à la candidature de M. Hunt, mais une erreur de ce journal nous y force. Il n'est pas exact que nous ayons laissé échapper le mot injurieux en parlant du Vigilant et des adversaires whigs de M. Hunt. Nous n'avons pas coutume de traiter de la sorte nos amis, et nous savons gré à nos confrères du Vigilant de rectifier l'erreur involontaire qu'ils ont commise. Nous avons protesté contre l'opposition des whigs d'Ascension, mais nous n'avons jamais cessé de les considérer comme les amis de notre cause, et nous espérons bien qu'ils viendront à résipiscence avant le jour de l'élection.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, nous allons relever une autre erreur du Vigilant. Nous lisons dans ce journal : [illegible]

[illegible]

Le Vigilant se trompe au sujet de la convention qui s'est réunie au sujet de la Convention de Donaldsonville dans ses propres colonnes. [illegible]

[illegible]

La campagne voulant à toute force de la base représentative, les délégués des paroisses d'Orléans et de Jefferson exprimèrent leur étonnement de ce que l'on cherchait à changer la coutume établie. En effet, la désignation de M. Aristide Landry a eu lieu il y a deux ans sous l'empire de la base électorale et personne ne pouvait que l'on dût revenir sur une question vidée. Nos délégués après s'être consultés déclarèrent donc qu'ils ne pouvaient pas se soumettre à d'injustes prétentions, et que si leurs collègues de la campagne dépossédaient la base [illegible] d'une manière définitive par la base [illegible], ils se verraient obligés de [illegible] pas en effet d'autre [illegible] leurs commettans, persuadés que la base électorale était la seule obligatoire, leur seul mandat de la proclamer de concert avec les délégués de la campagne.

Et voilà ce que le Vigilant appelle la tyrannie de la ville. Réclamer un juste droit est donc une tyrannie? Certes, si l'acte de la Convention qui a désigné M. Landry n'avait pas établi un précédent, s'il n'avait pas été tacitement convenu depuis deux ans que la base électorale serait désormais la règle de conduite des conventions, les délégués de la ville auraient eu tort de menacer de se retirer, et nous serions les premiers à les blâmer.

La question fut référée à un comité de sept membres dont un de la paroisse Jefferson et pas un seul de la ville. Il était composé de MM. A. Roman, M. J. Heard, John Leiser, E. P. Foucher, E. Lacoul, Ed. Pugh et D. F. Kenner. [illegible] ce comité, formé presque exclusivement d'habitans de la campagne, a fait le rapport suivant que nous empruntons au compte-rendu officiel :

[illegible]

[illegible] pour chaque fraction excédant [illegible]

Ce rapport est la meilleure réponse que nous puissions faire au Vigilant. [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Hunt d'être désigné, elles n'avaient pas réuni leurs suffrages sur un seul aspirant, soit sur M. Aristide Landry soit sur M. Moore, pour s'assurer toutes les voix des paroisses rurales et diviser le vote de Jefferson. Mais cette dernière paroisse a voté intégralement pour M. Hunt, la paroisse St-Jacques lui a donné deux voix et St-Jean Baptiste n'était pas représentée à la Convention. Quand on voit l'empire [illegible]

---

ur des niveaux, il faut lutter. [illegible] campagne [illegible] cette fois, elle triomphera [illegible] Nous avons voulu [illegible] que l'adoption de la base électorale lui enlève aucune de ses chances d[illegible]

Le Vigilant demande qu'une nouvelle convention soit convoquée. Cela indique, M. Hunt est bien le candidat des whigs du deuxième district, et s'il était à nos amis de la campagne, comme nous en menace le Vigilant, de lui refuser leurs suffrages, eh bien! il sera vaincu par son concurrent démocrate et nous aurons perdu le seul district whig de la Louisiane. Mais le Vigilant se trompe; le mécontentement dans les campagnes n'est pas aussi général qu'il le suppose, et pour notre part nous sommes persuadés, d'après le langage des autres journaux de l'intérieur, que M. Hunt, malgré l'opposition de quelques-uns de nos amis d'Ascension, sera élu à une très forte majorité. Quoiqu'il en soit, nous aurons fait notre devoir de bon whig.

Les journaux de Mobile nous apprennent que plusieurs paquets de la malle destinés à Mobile et à la Nlle-Orléans ont été soustraits dans le voisinage de Montgomery. Les sommes qui ont disparu de la sorte sont évaluées à plus de $30,000.

RIXE SANGLANTE. — Une rixe sanglante a eu lieu ces jours derniers dans la ville de Shreveport. M. S. C. Brooks a tiré un coup de pistolet sur un individu nommé John James et celui-ci y a répondu par dix ou douze coups de couteau. M. Brooks est dans un état fort alarmant. James a été arrêté. Sa blessure n'est pas dangereuse.

MEURTRE ET SUICIDE.—Un meurtre horrible a été dernièrement commis à Campté dans la paroisse de Natchitoches. Jean Baptiste Arneau, homme de couleur libre, s'étant laissé égarer par la jalousie, a tué une femme nommée Antoinette Grappe avec laquelle il vivait maritalement depuis quelque temps: il lui a tiré deux coups de fusil et plusieurs coups de pistolet. Toutes les balles avaient atteint la malheureuse victime. Arneau, après avoir commis ce meurtre épouvantable s'est enfui, et son corps a été retrouvé le lendemain près de Campté: il s'était mis quatre balles dans la poitrine.

NOTE.—Un passager du bateau à vapeur Texas, allant de la Nouvelle Orléans à Shreveport, est tombé pardessus bord à Grand Bayou et s'est noyé. On ignore le nom de la victime.

M. A. W. JOURDAN a été nommé aide de camp du gouverneur Hébert, avec le titre de colonel.

TEXAS.

Par l'arrivée du Mexico nous avons reçu hier des journaux du Texas jusqu'au 12 courant.

On ne connaissait pas encore le résultat de l'élection de gouverneur. Dans vingt-huit comtés de l'Est, Pease, candidat démocrate, a obtenu 706 voix de plus qu'Ochiltree, whig. Ce dernier compte surtout sur les comtés de l'Ouest où il est extrêmement populaire.

Les autorités de Galveston ont créé un bureau de Santé.

La première balle de la nouvelle récolte de coton au Texas, a été apportée à Galveston par le steamer Perseverance, venant du Lavaca.

Le colonel Rusk et le colonel Johnson se disposent, aux dernières dates, à partir de Nacogdoches avec une escorte de trente hommes pour explorer le pays jusqu'au Paso. Ils doivent étudier le terrain pour découvrir le meilleur tracé du futur chemin de fer du Pacifique. Ils seront de retour à Austin dans deux mois. Le général a visité de son côté, dans le même but, une partie du Texas qui lui parait réunir tous les avantages désirables pour la construction d'un chemin de fer. Sur une étendue de quarante cinq milles, il n'a rencontré aucun obstacle. De Nacogdoches au Colorado il n'y a ni montagnes ni collines. Quelques coteaux çà et là, voilà tout ce qu'il faudrait aplanir. Le sol est en outre d'une admirable fertilité et admirablement adapté à la culture des fruits et des céréales.

MARYLAND.—La convention démocratique du Maryland a nommé l'honorable T. W. Ligon comme candidat du parti pour la place de gouverneur, et M. William Pinckney White pour celle de contrôleur.

ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER.—Les journaux de New York nous fournissent de nouveaux détails sur l'accident dont le chemin de fer de Camden et d'Amboy a été récemment le théâtre. [illegible]

[illegible] Plusieurs des personnes qui se trouvaient dans le convoi de Philadelphie ont été blessées, mais aucune n'a été tuée. Cinq des passagers du train d'Amboy ont été tués. Les blessés sont au nombre de 20. Les passagers qui sont sortis sains de la bagarre ont voté comme de coutume de violentes résolutions contre la compagnie et ses employés, mais on n'en pas plus loin et la même négligence continuera à régner dans le service.

VENEZUELA.—Nous apprenons par les derniers arrivages que les communications ont été interrompues entre Cumana et l'intérieur de Venezuela. Le bruit s'était répandu que les insurgés avaient battu les troupes du gouvernement et pénétré dans Barcelona.

CHRONIQUE LOCALE.

INHUMATIONS dans les différents cimetières de la ville, pendant les vingt-quatre heures se terminant mercredi, 17 du courant, à 6 heures du matin :

	Fièvre jaune.	Autres malad.	Total
Cim. Prot., rue Girod,	3	1	4
des Hébr., (côte de la Mét.)	0	0	0
Cypress Grove No 1	4	1	5
Cypress Grove No 2	63	7	70
Cim. des Odd-Fellows,	0	0	0
Hôpital de Charité,	40	9	49
Cim. de St-Patrick,	29	3	32
" Catholique No 1,	1	0	1
" Catholique No 2,	5	1	6
" St-Vincent de Paul, 3e dist.	26	3	29
" de Lafayette, 4e dist.	18	5	23
" des Hébreux, "	9	0	9
	198	21	219

Hopital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures se terminant mardi 16 du courant, à minuit :

Admissions 61
Renvoyés guéris 34
Décès ....39 dont 34 de fièvre jaune
E. VANDERLINDEN, commis.

MORT D'UNE SŒUR DE CHARITÉ.—La sœur Octavia McFaddon, l'une de ces nobles femmes qui passent leur vie au chevet des malades, est morte hier matin à l'Hôpital de Charité. La sœur Octavia est née à Baltimore et avait 40 ans; elle était entrée à l'Hôpital en 1847. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi.

SANS LICENCE.—Mme Carr, demeurant à l'encoignure du Chemin Féliciti et de la rue St-Jean-Baptiste, a été arrêtée hier à la demande de Jas. Fallon, qui l'accuse de vendre des liqueurs sans avoir préalablement obtenu une licence à cet effet.

ARRESTATIONS.—Térence Cavenagh a été arrêté hier pour avoir pris la montre d'un monsieur, sous prétexte qu'il avait un rendez-vous à heure fixe et qu'il voulait y être exact. L'intention de Térence était cependant de restituer la montre dès qu'il aurait vaqué à ses affaires. Le recorder lui fera bientôt subir un interrogatoire.

Louisa Arnauld a été conduite au violon pour avoir fait un tapage épouvantable dans la rue Adèle.

Edward Audrich, Patrick Allen et Charles Goldenburg, arrêtés pour assaut et batterie, resteront en prison jusqu'à ce que le recorder du Quatrième District les fasse comparaître devant lui.

Le commissaire du marché de la rue des Magasins a fait arrêter un boucher nommé John Claverie qu'il accuse de garder de la viande pourrie sur son étal et de n'avoir pas voulu suivre ses ordres.

ESCROQUERIE.—Henry Rieding a fait hier, devant le recorder Winter, un affidavit dans lequel il accuse J. Poeus d'être entré, le 9 du courant, dans sa boutique, rue Philippa, et de lui avoir enlevé des objets évalués à $31. Poeus a été arrêté. L'affaire sera appelée le 19 du courant.

ACQUITTÉS.—Perry Lynn et James McManus, accusés d'avoir volé un habit et $60 à James Brennan, ont comparu hier par devant le recorder et ont été acquittés.

John Ford, accusé d'assaut sur l'officier de police Symmes et d'avoir fait évader un prisonnier que l'agent conduisait en prison, a subi hier un interrogatoire et a été mis en liberté. Le plaignant ne s'est pas présenté en Cour.

AFFAIRES RENVOYÉES.—L'affaire de James Ryah, [illegible]

[illegible] Patrick Yale, accusé d'avoir [illegible]

LES SENSITIFS.

Expériences intéressantes.

Vous avez certainement rencontré des gens qui ont une invincible antipathie pour le jaune; quelle peut être la cause de cette répugnance? Avez-vous jamais rencontré quelqu'un qui déteste le bleu? Certes, jamais; personne n'a horreur du bleu. D'où viennent cette répulsion et cette préférence? Y aurait-il entre ces couleurs des différences qui refléteraient cachées aux yeux grand nombre et seraient appréciables pour certains hommes? Y aurait-il donc des hommes doués, en quelque sorte, de doubles sens? ce serait une classe assez singulière. Essayons du sujet de plus près...

Ces questions ont été faites et ces doutes sont levés par le célèbre chimiste allemand, M. de Reichenbach, dans un livre intitulé Lettres odiques magnétiques, qui vient d'être traduit en français et publié par M. L. A. Cahagnet.

Existe-t-il des personnes à qui la vue d'un miroir répugne? En vérité, il existe de tels êtres! Ils ne sont pas plus tôt devant une glace qu'ils éprouvent un sentiment d'inquiétude; il leur semble qu'un souffle tiède vient à eux.... Quelle est la raison de cela?

[illegible] Vous avez certainement vu des [illegible] qui sont des sensitifs [illegible]

Vous en avez connu [illegible] une salle, au théâtre, à l'église, il était placé à s'asseoir au milieu des autres, qui cherche toujours une place hors de eux? Observez-le, c'est notre bonhomme, nous l'avons bientôt connaissance intime avec lui.

En l'entendant conter cette étrange revue de ce qu'on nomme vulgairement des originaux, de ce qu'il appelle des SENSITIFS. Il range les hommes en deux classes: les ordinaires et les sensitifs; et ces derniers perçoivent des choses, les phénomènes, des forces qui demeurent voilées pour nous: sans eux, nous n'en aurions jamais soupçonné l'existence. Ils vont nous la révéler.

Les faits vulgaires rapportés plus haut, M. de Reichenbach ne les a mentionnés que pour vous mettre en mesure de trouver des sensitifs. Il vous donne leur signalement complet (page 42). Quand vous en aurez rencontré un, s'ils n'est pas très difficile d'en trouver, partout les, pour en nombre, vous pourrez répéter sur eux les expériences que le physicien allemand a faites et dont voici quelques-unes:

Un cristal de roche assez grand que possible est posé horizontalement sur le coin d'une table, de manière que ses deux bouts la dépassent. Un sensitif s'approche et présente le plat de la main gauche aux extrémités de ce cristal; la distance est de trois à six pouces. Il ne se passe pas une demi-minute sans que le sensitif déclare que du sommet du cristal, il sort un souffle frais, et de la base quelque chose de tiède; le premier est agréable et rafraîchissant, et c'est tout le contraire du second.

Un grand cristal de roche est déposé dans une chambre complètement obscure. Une demoiselle Angélique Sturmann, sensitive à un haut degré, est introduite.—Un médecin célèbre, le professeur Lipich, était présent.—Bientôt Angélique désigne la place occupée par le cristal, elle déclare que tout ce cristal est rempli d'une fine lumière, et que du sommet s'élève une flamme bleue, ondulante, parfois scintillante, ayant la forme d'une tulipe, et qui se perd par en haut en une vapeur déliée. Le cristal étant renversé, elle voit s'élever du côté obtus une fumée mêlée rouge jaune.

En plein jour, un sensitif se met à l'ombre et tient de sa main gauche un tube de verre, et ce tube il le place dans les rayons du soleil, il reçoit une impression de fraîcheur. Qu'il place le tube à l'ombre, celui-ci deviendra chaud; l'expose-t-il de nouveau à la lumière solaire, le tube redevient frais, et cette fraîcheur rappelle la sensation que faisait éprouver la pointe du cristal de roche.

Un fil de cuivre est étendu dans une chambre obscure, et l'une des extrémités de ce fil, sortant de la chambre, est exposée aux rayons solaires. Aussitôt, la partie du fil qui est dans l'obscurité devient lumineuse pour le sensitif, et à l'extrémité du fil, le sensitif voit s'élever une petite flamme longue d'un doigt.

On projette contre un mur les couleurs du prisme. A l'aide de son tube de verre le sensitif éprouve ces couleurs. S'il le tient de façon à ne recueillir dans l'axe que la couleur bleue ou la violette, sensations de fraîcheur; si le tube est porté dans le jaune ou le rouge, tiédeur et malaise qui s'ouvrirait bientôt le bras.

Si vous voulez gagner un peu les chinoises, dit M. de Reichenbach, faites l'expérience suivante: posez un petit bocal en verre rempli d'eau dans la lumière bleue et un autre dans le rouge jaune. Le sensitif boira le contenu du premier avec jouissance; mais si vous voulez le forcer à vider l'autre, il pourra vous arriver comme il peut, dit M. de Reichenbach, que peu après le sensitif vomisse à grands efforts. Maintenant, continue-t-il, donnez ces eaux à MM. les analystes chimistes, et qu'ils vous en extraient l'amarum et l'acidum!

A la lumière de la lune, on obtient des résultats inverses. Le tube de verre procure une impression de tiédeur, et l'eau est du mauvais goût.

Placez une bonne barre de fer aimanté à travers le coin d'une table, dans le méridien, à l'instar d'une aiguille aimantée, le pôle nord tourné vers le nord. Mettez un sensitif devant et laissez-le approcher lentement le creux de la main gauche, tantôt d'un pôle, tantôt de l'autre, à la distance de 4 à 6 pouces, il éprouvera les mêmes impressions que lorsqu'il s'agissait de cristaux, fraîcheur au pôle nord, tiédeur au pôle opposé; même quantité des deux qui en aura subi l'influence.

Mettez l'aimant dans l'obscurité. La première expérience fut faite à Vienne en 1844, avec une demoiselle Maria Nowotny. Elle fut répétée avec succès plus de cent fois. [illegible]

Dans une chambre obscure, une fleur fut placée devant M. Endlicher, qui est un sensitif aussi. [illegible]

[illegible]

Telles sont les expériences que M. de Reichenbach a faites avec ce qu'il appelle les sensitifs. Il invite chacun à les répéter. Néanmoins, quelques-uns sans doute préféreront nier. Ces gens-là savent ce qui est et ce qui n'est pas! On ne les entendra pas répéter, à leur fil de mort cette parole du grand Newton:

« J'ignore ce que j'apparaîtrai au monde; mais à mes yeux je suis semblable à un enfant qui s'amuse sur le rivage et se réjouit de trouver de temps en temps un caillou plus uni ou une coquille plus jolie que les autres, tandis que le grand océan de la vérité reste voilé devant ses yeux. »

Nous ne voyons aucune raison de contester à priori la réalité de ce qui vient d'être rapporté. Quelles conséquences! autour en tirera-t-il? Nous le dirions tout de suite si nous pouvions lui consacrer tout ce feuilleton; mais il n'en est pas ainsi. Nous le dirons la prochaine fois.

VICTOR MEUNIER.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Vingt-sixième Veillée

Brave musique et grand sonneur! s'écria le grand bûcheux, battant des mains quand ce fut fini. Voilà du bon et du beau, Joseph, et on ne peut conclure de tout quand on vient sonner ça le dragon par les cornes. Viens ici qu'on te complimente!

—On ne console pas d'une insulte, mon maître, répondit Joseph, et il y aura, pour toute la vie, un fossé plein d'épines entre Brulette et moi, si elle jette dans celui-ci les fleurs de mon offrande.

—A Dieu ne plaise, répondit Brulette, que je paie si mal une si belle aubade! Viens-t'en, Joset; il n'y aura jamais d'épines entre nous que celles que tu y planterais toi-même.

Joseph, brisant, comme un sanglier, les ronces dressées comme un filet qui le retenaient sur la berge du fossé, et voltigeant sur le vase qui en verdissait le fond, sauta dans le préau, et prenant le bouquet dans les mains de Brulette, il en arracha des fleurs qu'il lui voulut placer sur la tête, à côté de l'épine blanche et rose d'Huriel. Il agissait ainsi d'un air d'orgueil, et comme un homme qui a gagné le droit d'imposer sa volonté; mais Brulette l'arrêtant, lui dit:

—Un moment, Joseph; j'ai mon idée, et c'est à toi de t'y soumettre. Tu dois être bientôt reçu maître sonneur, et puisque le bon Dieu m'a rendue si sensible à la musique, c'est que je m'y entends un peu sans avoir rien appris. J'ai donc fantaisie de faire ici un concours et d'y récompenser celui qui s'y comportera le mieux. Donne ta musette à Huriel et qu'il fasse sa preuve, comme tu viens de faire la tienne.

—Oui, oui, j'y consens tout à fait, s'écria Joseph, dont la figure brilla de défi. A ton tour, Huriel! et fais parler cette peau de bouc comme le gosier d'un rossignol, si tu peux!

—Ce ne sont pas là nos conditions, Joseph, répondit Huriel. Tu as dit que tu me laisserais la parole et j'ai parlé! Je te laisse la musique, où je reconnais que tu es au dessus de moi. Reprends donc ta musette et parle encore en ton langage; personne ici ne se lassera de t'entendre.

—Puisque tu te confesses vaincu, reprit Joseph, je ne jouerai plus que par commandement de Brulette.

—Joue, lui dit-elle, et, tandis qu'il sonnait encore merveilleusement, elle tressa une guirlande des fleurs de nénuphar bigue avec les rubans argentés qui liaient la gerbe. La chanterie de Joseph achevée, elle vint à lui et enroula cette guirlande autour du bourdon de sa cornemuse, en lui parlant ainsi:

—Josef, le beau sonneur, je te reçois maître en sonnerie et t'en donne le prix. Que ce gage te porte bonheur et gloire, et qu'il te marque l'estime que je fais de ta grande talent.

—Oui, oui, c'est bien! dit Joseph. Merci, ma Brulette! Achève donc de me rendre fier et content, en gardant pour toi une de ces fleurs, que tu me donnes. Cueille sur moi la plus belle, et la mets vitement sur ton cœur, si tu ne la veux mettre sur ton front.

Brulette sourit en rougissant, et, belle comme un ange, regarda Huriel, qui pâlissait et la jugeait perdu.—Joseph, répondit-elle, je t'ai donné là une belle guirlande, celle de la musique! Il t'en faut contenter et ne point demander la maîtrise d'amour, qui ne se gagne point par force ni par adresse, mais par la volonté du bon Dieu.

La figure d'Huriel s'éclaircit, et celle de Joseph s'obscurcit.

—Brulette! s'écria-t-il, il faudra que ta volonté ou le bon Dieu soit la mienne!

—Oh! doucement, dit-elle; toi seul est le maître, et voilà, un de ces petits anges qui ne doit point contendre de paroles contraires à la [illegible]

Tel disait cela, recevant dans ses bras Charlot, qui, bondissant après elle comme un agneau après sa mère. Thérence, qui était rentrée en la chambre pendant la sonnerie de Joseph, venait de le lever, et, sans prendre le temps de se trop habiller, il accourait, quasi nu, embrassant sa marraine, avec un air de maître et de joie, qui se moquait bien des prétentions des amoureux.

Joseph, qui avait oublié tous ses soupçons, et qui se croyait absous par la lettre de Carnat, se reculé du passage de Charlot, comme si ce fût un serpent, et quand il le vit échanger avec Brulette des caresses si vives, l'appelant mère... [illegible] il lui passa un vertige devant les yeux comme s'il allait tomber en pâmoison; mais, tout aussitôt, transporté de colère, il s'élança sur l'enfant, le saisit et le [illegible] très brutalement:—Voilà donc enfin la vérité qui se montre! dit-il d'une voix suffoquée; voilà le jeu et ce fait de moi, et la mère d'amour qui m'a devancé!

Brulette, effrayée de la colère de Joseph et des cris de Charlot, voulut le lui reprendre; mais, ne se connaissant plus, il le tirait à lui, ainsi d'une manière farouche, et disant qu'il le voulait regarder tous son saoûl pour se trouver la ressemblance; et, dans ce débat, il serrait l'enfant sans y songer et l'étouffait, au désespoir de Brulette, qui n'osait pas ajouter, par en défense, au risque qu'il y courait, sa jette toute pâmée vers Huriel en lui disant:—Mon enfant, mon enfant! il me tue mon pauvre enfant!

Huriel n'y alla pas par deux fois. Il empoigna Joseph par la nuque et le serra si vite et si fort, que, ses bras raidis se desserrant, je pus recevoir Charlot dans les miens et le rapporter quasi évanoui à Brulette.

Joseph faillit s'évanouir aussi, autant de l'accès de rage qui lui était venu, que de la manière dont Huriel l'avait empoigné. Il s'en serait suivi une bataille, et le grand bûcheux se jetait déjà au milieu, si Joseph eût compris ce qui s'était passé; mais il ne se rendit pas compte de rien, sinon que Brulette était mère et qu'il avait été trompé par elle et par nous.

—Vous ne vous en cachez donc plus? lui dit-il avec des mots entrecoupés d'un accès de suffocation.

—Qu'est-ce que vous prétendez donc me dire? répliqua Brulette, qui était toute en larmes, assise sur le gazon, et m'adressant avec les lambeaux de mes mouchoirs que Charlot avait reçus aux bras. Vous êtes un fou très méchant, voilà tout ce que je sais. Ne vous approchez plus de moi, et n'ayez jamais le malheur de brutaliser cet enfant, si vous ne voulez que Dieu vous maudisse!

—Un seul mot, Brulette! dit Joseph; si vous êtes sa mère, confessez-le. Vous aurez ma pitié et mon pardon; je vous soutiendrai même au besoin; mais si vous ne pouvez le nier que par un mensonge...... vous aurez mon mépris et mon oubli!

—Sa mère! moi, sa mère? s'écria Brulette en se relevant comme pour repousser Charlot. Vous croyez que je suis sa mère! dit-elle au curé, en reprenant contre son cœur le pauvre enfant, cause de tant de soucis. Alors elle regarda d'un air égaré autour d'elle, et, cherchant Huriel des yeux: Est-il possible, s'écria-t-elle, que l'on pense de moi une pareille chose?

—La preuve qu'on ne le pense pas, répondit Huriel en s'approchant d'elle et en caressant Charlot, c'est qu'on aime l'enfant que vous aimez.

—Dites mieux, mon frère, s'écria vivement Thérence, dites ce que vous me disiez hier: « Qu'il soit à elle ou non, il sera aimé si elle veut être mienne. »

Brulette jeta ses deux bras au cou d'Huriel, et s'y tenant attachée comme une vigne à un ormeau:—Soyez donc mon maître, dit-elle, car je n'en ai jamais eu et n'en aurai jamais d'autre que vous.

Joseph regardait cet accord soudain dont il était la cause, avec une douleur et un regret si grands, qu'il faisait peine à voir. Le cri de vérité de Brulette l'avait saisi, et il rayait avec rêve l'édifice qu'il venait de lui faire. Il sentit que tout était fini entre eux, et sans dire une parole, il se retira à la musette et s'enfuit.

Le grand bûcheux courut après lui et le ramena, disant: Non, non, ce n'est pas comme ça qu'il faut se quitter, après une amitié d'enfance. Abaisse ton orgueil, Joseph, et demande pardon à cette honnête fille. C'est ma fille, à cette heure; l'accord en est fait, et je ne suis pas de ceux qui veulent qu'elle reste sa sœur. On pardonne à un frère ce qu'on ne peut pardonner à un amant.

—Qu'elle me pardonne si elle veut et si elle peut! dit Joseph: mais si je suis coupable, je ne veux recevoir l'absolution que de moi-même. Hélas! mon, Brulette, cela me vaudra peut-être mieux, je vous l'ai que j'en fait de mon mieux, qu'il fallait pour un perdu dans votre ce que vous aviez [illegible]. Il n'y a pas à en revenir; mais si je vous fais pitié, ne me le dites pas. Je ne vous demande plus rien.

—Cela ne serait pas arrivé, répondit Brulette, si vous aviez fait votre devoir, qui était d'aller embrasser votre mère. Allez-y, Joseph, et surtout ne lui dites pas de quoi vous m'avez accusée; vous la feriez mourir de chagrin.

Ma chère fille, reprit encore le grand bûcheux, écoutant bien sur Joseph, je ne doute qu'il ne faut gonder les enfants que quand ils sont guéris et tranquilles. Autrement, vous courez de travers tout ce qu'on leur dit, et ne profitent point de nos reproches. Pourtant Joseph a des moments de bonté, et il a ce qu'il faut pour être bon. [illegible]

[illegible]

—Vous ne le connaissez guère si vous croyez qu'il le dira, mon père, répondit Brulette, mais je ne l'exige pas, parce que, avant tout, je veux vous contenter. Par ainsi, Joseph, je te pardonne, et si tu veux, que là tu tiennes point. Reste à déjeuner avec nous, et parlons d'autre chose; ce qui a été dit est oublié.

Joseph ne dit mot, mais il ôta son chapeau et posa son bâton comme décidé à rester. Les deux jeunes filles rentrèrent en la maison pour apprêter le repas, et Huriel, qui avait grande envie de suivre Brulette, fut emmené par son père dans le bois. Le grand bûcheux, voulant distraire Joseph, lui parla musique et lui fit beaucoup l'arrangement qu'il avait donné à sa chanson.

—Ne me parlez plus de cette chanson-là, fit dit Joseph. Elle ne me rappellerait que des peines, et je la veux oublier!

—Eh bien! dit le grand bûcheux, jode-moi quelque autre chose de ton invention, et là, tout de suite, comme l'idée t'en viendra.

Joseph s'éloigna avec lui dans le pare, et nous l'entendîmes sonner des airs si tristes et si plaintifs, qu'il semblait d'une âme prosternée dans le repentir et la contrition.—L'entends-tu? dis-je à Brulette. Voilà sa manière de se confesser, sans doute, et si le chagrin est une réparation, il te la donne de son mieux.

—Je ne crois pas à un bien tendre cœur sous une si rude écorce, répondit Brulette; je sais, à présent, comme Thérence: un peu de tendresse m'attirait plus qu'un beau savoir; mais j'ai pardonné, et si ma pitié n'est pas aussi grande que Joseph la réclame en son langage, c'est parce que je lui connais une consolation dont nous ne la privera point: c'est l'estime que les autres et lui-même feront de ses talents. Si Joseph n'y tenait pas plus qu'à l'amitié, il n'aurait pas la langue muette et l'œil sec devant les reproches de l'amitié. On ne sait bien demander que ce dont on a grand besoin.

—Eh bien! dit le grand bûcheux, revenant seul du parc, l'avez-vous écouté, mes enfans? Il a dit tout ce qu'il pouvait et voulait dire, et, content de m'avoir tiré les larmes des yeux, avec ses inventions, il s'en va plus tranquille.

—Vous ne l'avez pas pu garder à déjeuner, pas moins! dit Thérence en souriant.

—Non, répondit le père. Il a trop bien sonné pour n'être pas consolé aux trois quarts, et il a mieux aimé partir là dessus, que sur quel que sottise qu'il aurait pu dire à table.

Quand nous fûmes au repas, nous nous sentions tous soulagés de l'appréhension de la veille, par rapport à la fâcherie d'Huriel et de Joseph, et, comme Thérence montrait bien, soit en sa présence, soit en son absence, qu'elle n'avait point pour lui aucun ressentiment, bon ou mauvais, de grand, je me trouvais, ainsi qu'Huriel et le grand bûcheux, en bien content et tranquille. Charlot, se voyant choyé et caressé de tout le monde, commençait à oublier l'homme qui l'avait épeuré et meurtri. De temps en temps, il se retournait encore au moindre bruit, et Thérence le consolait en riant et en lui disant qu'il était parti et ne reviendrait plus. Nous étions là comme une seule famille, et, tout en servant Thérence avec grand respect, je me disais que j'aurais le vouloir moins impérieux et plus patient avec mes amours, que Joseph avec les siennes.

Brulette seule demeurait soucieuse et accablée, comme si elle eût reçu dans le cœur un mauvais coup. Huriel s'en inquiétait; le grand bûcheux, qui connaissait bien l'âme humaine dans tous ses plis, et qui était si bon, que sa figure et sa parole mettaient du miel dans toutes les amertumes, lui prit ses petites mains, et, attirant sa jolie tête sur son cœur, lui dit, à la fin du repas :

—Brulette, nous avons une prière à t'adresser, et c'est ton fils triste et inquiet, voilà mon fils et moi qui [illegible] point nous donner un dernier d'[illegible]

—Parlez, mon père, et commandez-moi, répondit Brulette.

—Eh bien! ma fille, il faut que tu sois contente de nous présenter dès demain à ton grand-père, à seules fins qu'il agrée mon Huriel pour son petit fils.

—C'est trop tôt, mon père, répondit Brulette, répandant encore quelques larmes, ou pour mieux dire, c'est trop tard. Car si vous m'aviez commandé cela, il y a une heure, avant que Joseph lâchât de certaines paroles devant moi, j'aurais été consentante de bon cœur. A présent, j'aurais honte, je vous le confesse, d'accepter si librement la foi d'un honnête homme, quand je vois que je ne passe point pour une honnête fille. Je savais bien qu'on m'avait reproché une humeur légère et des goûts de coquetterie. Votre fils, lui-même, m'avait doucement tancée là-dessus, l'an dernier. Thérence m'en blâmait, tout en me donnant son amitié. Aussi, voyant qu'Huriel avait tant de courage pour me quitter sans me demander rien, j'avais fait de grandes réflexions. Le bon Dieu m'y avait aidée, en m'envoyant la charge de ce petit enfant qui ne me plaisait pas d'abord et que j'aurais peut-être refusé, si, à mon devoir, je ne me fusse dit que par un peu de souffrance et de vertu, je serais plus digne d'être aimée que par mon babillage et mes toilettes. Je pouvais donc d'avoir réparé mes années d'insouciance, et d'avoir mis tous mes pieds, de trop grand amour de ma petite personne. Je me voyais bien critiquée en dédaignée chez nous; je m'en consolais en me disant : S'il revient, lui, il saura que je ne mérite pas d'être blâmée pour être devenue raisonnable et sérieuse.—Mais voilà que j'apprends bien autre chose, c'est par le compte de Joseph que par la parole de Thérence. Ce n'était pas seulement le reproche d'avoir [illegible] Huriel [illegible] il avait l'amour, mais [illegible] et le cœur aussi grand pour dire hier à mes yeux: Faudra-t-on que tout ce fautive, je l'aime et je prends comme elle est. Ah! Huriel, je vous ai remercié; mais je ne veux pas que vous abandonniez avant de me consoler. [illegible]

(A continuer.)

(Communiqué)

Justice dans la paroisse des Avoyelles.

Le soussigné ayant été victime d'un acte arbitraire de la part d'un Juge de Paix de la Paroisse des Avoyelles, se fait un devoir de relater les faits tels qu'ils se sont passés afin de mettre en garde ceux de ses concitoyens de la Nouvelle-Orléans que leurs affaires appelleraient dans cette localité, contre les abus de pouvoirs des petits magistrats à pieds poudrés.

Voici les faits: le soussigné se rendait de Marksville à Mansura, il était en voiture, il y avait un autre véhicule qui le précédait et qui, dans sa route, s'accrocha à un mauvais waggon, le propriétaire du waggon s'adressa au soussigné afin de l'engager à constater les dégâts et de lui servir de témoin. Le soussigné ayant informé cette personne qu'il était de la Nouvelle Orléans et qu'il ne pourrait rester longtemps à Marksville, fut arrêté le lendemain en vertu d'un ordre du Juge de Paix J. Joffrion, et il fut informé que cette arrestation était faite sur la plainte d'un Juge de Paix du nom de Joseph Guillot qui avait déclaré qu'il avait des raisons de craindre pour sa vie.

Le soussigné n'ayant proféré aucune menace contre cet individu et n'ayant donné aucun motif pour une semblable procédure, a été surpris, comme il le supposa encore, que cette procédure n'a été faite que dans la pensée qu'étant étranger à la paroisse il n'y trouverait pas de caution, et qu'on le détiendrait en prison, et qu'ainsi l'on aurait son témoignage dans l'affaire du waggon.

Le soussigné se parlera pas de toutes les injures qui lui furent adressées à vous, mais prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, pendant tout le temps qu'il s'est trouvé à la Cour de Juge de Paix, il fut assez heureux pour trouver caution, mais après qu'on lui eut extorqué la somme de trois piastres pour prétendus frais de justice.

De pareils procédés n'ont pas besoin de commentaire, mais puissent-ils servir d'avertissement à la part de personnes qui ont l'audace de se dire les magistrats d'un peuple.

H. DARAN.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI SOIR, 17 AOUT 1853.

Le marché au coton a encore été très languissant. Les transactions d'aujourd'hui s'élèvent à peine à 100 balles. Nous cotons:

Inférieur. de 7— à 7¾	Midling fair	11½ @ 11¾
Ordinaire, de 8— à 8¼	Fair	12¼ @ —
Bon ord. de 9— à 9¼	Fully fair	12¾ @ —
Middling, de 9¾ à 10½	Good fair	— @ —
Bon Mid de 11 à 11¼	Good	— @ —

TABAC—Ventes: 11 boucauts ... [illegible]

SUCRE & MELASSE—Il ne s'est rien fait d'important [illegible]

FARINE—Le marché à la farine a été extrêmement languissant. [illegible]

MAÏS.—Ventes: [illegible]

AVOINE—[illegible]

PROVISIONS—[illegible]

WHISKEY—[illegible]

CHANGES—[illegible]

FRET—[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes.

ARRIVÉE DU HUMBOLDT.

Fermeté dans les cotons.

CRAINTE D'UNE GUERRE.

New-York, 15 août, 9 h. 55 m.

Le paquebot à vapeur du Havre, l'Humboldt, est entré dans le port, ayant quitté Southampton le 3 du courant, et apportant des nouvelles de Liverpool de la même date.

Le marché au coton de Liverpool était ferme et il s'y vendait beaucoup. [illegible] 3,000 balles pour l'exportation. [illegible] Orleans 7⅜ ; middling Orleans 6 ... Uplands 6 ... middling Uplands 6 ...

Le marché aux farines était calme, et les prix étaient beaucoup plus en faveur des acheteurs, bien que quelques changements positifs.

[illegible]

Marché monétaire de Londres.

[illegible]

Les affaires.

Dans les districts manufacturiers les affaires avaient éprouvé une légère amélioration, depuis le départ de l'Africa.

Les Récoltes.

On s'attend à de belles récoltes en Angleterre et en France.

Marché du Havre.

Le marché au coton du Havre n'avait subi aucun changement. On portait à 7,000 balles les ventes faites dans la semaine expirant le 3 août. Le cours des cotons Orléans, de toutes descriptions, était de 74 à 95 francs.

Nouvelles politiques.

La question d'Orient non décidée.

Rien de nouveau n'avait transpiré de la négociation de la question d'Orient, et les craintes d'un refus de la part du Czar d'accepter les propositions de négociation proposées par l'Angleterre, la France et l'Autriche, ne faisaient qu'augmenter. Le gouvernement français continuait à faire de nouvelles levées et ... on craignait que la guerre ne devînt inévitable.

Les Etats-Unis et la Turquie.

Le Chronicle de Londres affirme de nouveau que le gouvernement des Etats-Unis a offert son assistance au Sultan [illegible]

Chaleur excessive à New-York.

New York, 13 août.

La chaleur est insupportable ici, et l'on n'a jamais vu une température semblable. Dans la journée d'hier plus de QUATRE-VINGT DIX PERSONNES sont mortes d'insolation!

Grande chaleur à Philadelphie—Mort d'insolation.

Philadelphie, 13 août.

La chaleur est ici aussi excessive qu'à New-York. [illegible]

Orage et coup de vent à Boston.

Boston, 13 août.

[illegible]

Nouvelles Récentes de Buenos-Ayres.

New-York, 15 août.

[illegible]

Consulat de Belgique.
M. BARTHOLOMEW TRETHE est prié de se présenter à ce consulat pour affaire qui l'intéresse.
M. MEUGENS,
31 rue de la Commune.

On demande,
UN Professeur ou une maîtresse pour le Collège de la Louisiane dans la paroisse St Jacques. [illegible]

Maison à louer ou à vendre.
CHARLES CAVAROC,
No. 26, rue Bienville.

A louer
[illegible]
J. M. CURIEN,

CIGARES—[illegible]
J. M. CURIEN,

A VENDRE [illegible]
J. M. CURIEN,

ATTENDU [illegible]
LANATA, GANDOLFO & Co,

A VENDRE [illegible]
LANATA, GANDOLFO & Co,

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.
G. W. DUNBAR,
8, rue des Magasins.

OLIVES DOUCES [illegible]
JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, et 12 Toulouse

Briques à feu.

AVIS AU PUBLIC.
PEDRO DIAZ FERNANDEZ, [illegible]

AVISO AL PUBLICO.
El Doctor en Medicina y Cirugia, Dn. PEDRO DIAZ, [illegible]

J. B. PREAU & Co.,
31 et 33, rue Gravier.

J. J. TARDOS,
31, Vieille Levée.

AM. ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis.

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Pryor & Co.
Rue de Chartres, 84, entre Bienville et Douane.

J. M. CABALLERO,
36, Vieille Levée.

B. TALAMON,
185 rue Royale

CHLORURE DE LABARRAQUE.
EDOUARD GUILLOT,
256, rue Royale

350 ONCES SULFATE DE QUININE
EDOUARD GUILLOT, 256, rue Royale,

JOSEPH LANATA,
11 Jefferson et 12 Toulouse.

PAUL JUGE FILS & Co.,
27, rue St-Louis.

FRANCISCO MARTINEZ [illegible]

J. WRIGHT & Co.
No 151, rue de Chartres

Aux malades.
Le Dr McLane [illegible]

SCOVIL & MEAD,
111, rue de Chartres

Nous sommes autorisés à annoncer THOMAS G. MACKEY comme candidat indépendant pour représenter au Congrès le Premier District Congressionnel de la Louisiane.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. LAFAYETTE OUYOL est candidat à la place de COLLECTEUR DES TAXES d'ETAT pour le deuxième district, sujet à la décision de la convention whig.

JOHN S. MARSON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour,
L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

M. R. B. Sykes vendra à l'encan, aujourd'hui à dix heures et demie, au magasin de MM. Voorhies, Gregge & Co, No 15, rue Tchoupitoulas, le stock entier de ce magasin, [illegible]

Décédé hier soir, à 11 heures, de la fièvre jaune, CHARLES DE MARTELLIANI, âgé de 33 ans, natif de la Pologne Russe.

Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de MM. Bermudez, Manuel Blanco, Emile Bony, Eugène Tourné, Louis C. Moore, A. A. Canaei, H. Iken, Reinhardt, Jules Lamotte et A. Cemicheau, sont invités à assister à son funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures.

Le corps est exposé au No 116, rue Douane, entre Bourbon et Dauphine.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
Steamship Prometheus, Wamack, New-York
Barque Jenny Lind, Bunce, New-York
Goelette H L [illegible], Omoa Honduras
Miami Schiller, Wilson, [illegible]

Arrivés Hier.
Pas d'arrivages de la mer.

STEAMBOATS.
Texas Ranger, Stockman, de Shreveport.
D S Stacey, Switzer, de St Louis
Ne Plus Ultra, Robinson, de St Louis

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

St. Louis	Uncle Sam, [illegible]	5 P M
Alexandria	Frontier, Johnston	5 P M
Mobile	Florida, Grant	5 P M
Ocean Springs	California, Frost	5 P M
Louisville	C Hayes, [illegible]	5 P M
St. Louis	D S Stacey, Switzer	5 P M
New-York	Prometheus, Wamack	8 A M

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.
Eleições, e Anniversario.

SEGUNDO manda os Regulamentos; os membros que compõem esta Sociedade se reunirão Domingo 28 do corrente mez, no café de Sur Alex. Pereira, esquina das ruas Canal e Baronne, ás 8 horas da manhã, para celebrarem o 8º Anniversario da dita Sociedade, e fazerem as Eleições dos Officiais Seguintes; um Presidente, um 1rd Vice Presidente, um 2º dito, um Secretario, um Thesoureiro, e um Medico.

Antes da Eleição, a Sociedade fará una Procissão como de costume, passando pelas ruas mais publicas desta Cidade, e acabada que seja, se reunirão na Salla Maçonica de Perfeita Unian, No 4, rua Rampartia, entre Dumaine e S. Phillippe, aonde se farão as ditas Eleições, e aonde estará preparado o Banquete para terminar o dia tão Glorioso que celebramos.

O Snr Presidente espera que todos os membros estejão presentes.

ANTONIO VIEIRA, Secretario.
Nova Orleans, 17 de Agosto de 1853.

GAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No 169.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
A. LAVET, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.
E. M. DAVIS, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
E. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Améliorations et Négociants.
G. CRUZAT, Caissier.

Mairie de la Nlle-Orléans.
A. D. CROSSMAN, Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
A. D. CROSSMAN, Maire.

Avis aux Entrepreneurs.
JOHN K. BUTLER.

Collège St. Joseph—Bardstown, Ky.

AVIS.

INSTALLATIONS A VENDRE.
HYDE & GOODRICH,
15, rue de Chartres.

SANGSUES.
10,000 [illegible]
No 46, rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Bonnes et Dames des Livres.
RUFUS DOLBEAR,
156, rue du Canal.

Produits de la Havane.
O. B. GRAHAM,

DAVAILLE & MOREAU,
44, Vieille Levée.

J. R. DEMARET,

LIVRES ESPAGNOLS.

LAUAT & LECANU.

Galerie Daguerréotype de MOISENET,
No 3, rue du Camp, encoignure Canal.
S. & A. SOULIE,

SOSTHENE THOMAS,

F. M. CHASSANIOL,

TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
27, rue de la Vieille-Levée.

J. A. SOUDIE,

FRANCOIS FRESES,
267 & 269, rue Royale,

R. LAMBERT,
62, rue des Magasins.

J. E. AVEQUIN,
Chimiste, analyste, essayeur sur tous métaux, sur toutes espèces minérales d'or, tous les métaux connus sont extraits, et généralement sur tous les corps de la nature connus en chimie.
CHARLES CULLUM

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.
A. MERCIER, J. A. BRADBURY,

ALEXIS & LEVIS.

Maisons et Magasins à Louer.
Possession en sera donnée immédiatement.

A vendre, pour cause de départ,
EUG. ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St-Louis.

ARNOUX,
Encoignure Ste Anne et Chartres, No 14,
Maison Pontalba

URIAH A. POLLARD & CO,
78, rue du Canal,
URIAH A. POLLARD & CO,
77 rue du Canal près Chartres.

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 16. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, CHAPEAUX ET SOULIERS.

L. MAJESTE,
113, rue des Magasins.

O. B. GRAHAM,

W. F. VREDENBURGH & Co.,
29, Vieille Levée.

CHEMISES FRANCAISES.
28, Rue de Chartres.

Galerie Daguerréotype de MOISENET,
No 3, rue du Camp, encoignure Canal.

ANT. GIRAUD,
46, Vieille Levée

Bordeaux—Bordeaux.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siège de l'ancien Collège Jefferson.
Président :— LOUIS DUFAU.
Vice-Président :— A. C. BISHOP, A. M.

CONDITIONS.
PRIX DE LA PENSION PAR TRIMESTRE
Les livres de classe seront fournis par le Collège au prix coûtant.
TROUSSEAU :

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, 276,
Entre Ursulines et Hôpital.

Collège de Saint Xavier. Cincinnati.
A. HUCHET KERNION, agent.

AVIS
LES RIQUES DE TAXES [illegible]
EDMOND FAUCHET.

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

H. HEUGHENS,

QUERTROUEL & LANGLADE,

A VENDRE

AVIS.
H. BARNETT,
H. MICHFIELD,
A. LEVY,
B. MARKS,

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.
DELCROIX,
No. 196, rue de Chartres, entre Conti et St. Louis,
Le grand assortiment de PAPIERS PEINTS.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.

Le Chancelier du Consulat de France, situé rue Royale, No. 196, entre St. Louis et Conti, est visible tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Demande de 30 Jeunes nègres.
J. T. HATCHER,
127, rue Gravier.

100 de Récompense
S. M. JOHNSTON & Co.

A. Z. CAVELIER, L. F. MAGNE
CAVELIER & MAGNE,
Rue Royale, No. 182,

EN MAGASIN :
300 BARRIQUES Vin Bordeaux différentes qualités,
QUERTROUEL & LANGLADE,

G. LAVIE,
5, rue St Charles, entre Canal et Commune,

PAUL JUGE FILS & Co,
27, rue St-Louis